

j'ai semée. C'est le chanvre sauvage qui a mûri le plus vite. La graine récoltée par nous l'automne dernier a donné d'assez beau chanvre que celle importée du Piémont, ce printemps ; mais, pour la régularité des plantes, en longueur comme en épaisseur, c'est la graine du Missouri qui l'emporte. J'ai été d'autant plus satisfait de ce résultat, qu'il est plus facile et beaucoup moins dispendieux de faire venir de la graine du Missouri que du Piémont. La graine du Missouri prend plus longtemps pour parvenir à maturité que les autres, mais en la semant dans la première ou la seconde semaine de mai, elle aura tout le temps de mûrir.

Ma lettre est déjà trop longue pour que j'entre dans tous les détails sur la manière dont nous avons cultivé, récolté, égrené et roui le chanvre cet été, surtout après les excellents articles que la *Gazette des Campagnes* vient de publier sur ce sujet. Je me ferai un plaisir de montrer tous les échantillons que j'ai ici, et de donner toutes les informations en mon pouvoir à ceux qui voudront s'adresser à moi. Je pourrai aussi donner un peu de graine à ceux qui voudront essayer, pour une première année, sur une petite échelle, afin de les mettre à même de former une opinion sur la valeur de cette culture.

Mais il me reste encore à traiter la partie la plus importante du sujet. L'on me dira : « Comment disposerons-nous de notre chanvre après l'avoir récolté ? » Il y a au Canada un marché considérable pour la filasse du chanvre ; presque toutes nos villes ont des cordieries qui importent leur chanvre de la Russie et du Kentucky, et qui donneront certainement la préférence au nôtre, si nous pouvons leur en fournir d'aussi bonne qualité et à meilleur marché. Mais ce n'est pas en brégant le chanvre à la main que nous pourrons arriver à ce résultat. L'on a encore généralement recours à ce moyen en Europe, où la main-d'œuvre est assez bon marché pour que l'attention publique n'ait pas été forcée de se tourner du côté de ces machines, si abondantes dans les Etats-Unis, et dont l'effet est d'économiser la main-d'œuvre ; il nous faudra ici, comme aux Etats-Unis, des moulins à bréguer.

L'établissement de ces moulins n'entraîne que peu de dépenses ; un pouvoir d'eau capable de faire marcher une moufle suffit. La brègue et un couple d'échoirs, qui constituent tout le mécanisme, peuvent s'adapter sur n'importe quel mouvement.

M. Moody, de Terrebonne, rend ces brègues pour deux cent cinquante piastres ; les échoirs peuvent se faire en bois, par n'importe quel ourrier. J'ai mis un de ces moulins en opération cet automne, à la Rivière Du Chêne, en présence de M. Onslow, fabricant de cordages, de Québec. Le chanvre, en sortant de la brègue, est assez nettoyé pour que, avec quelques tours d'échoir (beaucoup moins que pour le lin) nousissions le mettre aussi net que le chanvre importé de la Russie. M. Onslow vient de fabriquer des cordages avec ce chanvre ainsi travaillé, et il le trouve égal en tous points à celui de la Russie. Le chanvre Russe délivré à Québec (St. Petersburg clean) revient cette année, en moyenne, à neuf centins la livre ; nous pouvons, je pense, livrer le nôtre à huit centins, c'est-à-dire à vingt-deux piastres et quarante centins meilleur marché, par tonneau de deux-mille deux cent quarante livres. Comme, en moyenne, il faut six livres de chanvre roui (qui nous revient à un-sous la livre, soit six sous pour la matière brute pour faire une livre de filasse), si nous vendons la filasse à neuf sous et demi la livre (soit huit centins), cela nous laisse trois sous et demi la livre pour convertir le chanvre en filasse et l'expédier à Québec. Dans tous les cas, nous avons une marge d'un centin la livre pour atteindre le prix actuel du chanvre de Russie, et il n'en faudra pas tant pour assurer un profit raisonnable, si l'on prend en considération le capital employé pour l'achat de la brègue et

la construction des échoirs. Les pouvoirs d'eau suffisants sont abondants. J'en connais plusieurs, dans différentes localités qui sont déjà en partie utilisés pour d'autres fins, et les propriétaires m'assurent qu'ils peuvent facilement en distraire la force nécessaire pour faire fonctionner une brègue, soit pour le lin ou le chanvre, ou tous les deux ; car, par un changement de rouleaux, la même brègue peut bréguer le lin et le chanvre. Il y a aussi des moulins à scie et à farine que l'on a renoncé à exploiter, et que l'on pourrait à peu de frais convertir en moulins à bréguer. Une autre fois je vous communiquerai, Monsieur, les résultats de l'exploitation de notre moulin à bréguer le lin, qui en est rendu à sa troisième année, et vous verrez quels sont les profits qu'il peut donner. L'on hésitera moins à construire des moulins pour bréguer le chanvre, quand on saura qu'en changeant les rouleaux et en ajoutant quelques échoirs, l'on pourra également bréguer le lin, qui se cultive en si grande quantité dans nos campagnes.

Je crois que partout où l'on essaiera d'introduire la culture du chanvre, il faudra établir en même temps un moulin à bréguer dans un endroit plus ou moins central ; le chanvre est un article volumineux ; s'il fallait l'envoyer au moulin en chemin de fer ou autrement, à vingt ou trente lieues de l'endroit où il est cultivé, les frais de transport et de transbordement et la perte de temps absorberaient une grande partie des profits.

Cela revient à dire qu'il faudra une organisation afin que les cultivateurs qui se décideront à cultiver le chanvre, puissent être assurés qu'ils pourront en disposer, sans aller trop loin de chez eux. Les Sociétés d'agriculture peuvent peut-être entreprendre cette tâche, mais je crois que nous pouvons compter aussi sur le concours des hommes de moyen et d'intelligence, comme il s'en trouve dans toutes les parties du pays, qui ne craindront pas de risquer quelque chose pour obtenir la plus belle récompense à laquelle un homme puisse aspirer, celle de sentir qu'il se rend utile à ses semblables.

H. G. JOLY,

Québec, 7 décembre 1868.

Société d'agriculture de Kamouraska

Cette société, dans une assemblée tenue à Kamouraska le 11 du courant, a renouvelé son bureau de direction comme suit :

Président, Messire F. Pilote ; — *Vice-Président*, P. Des-saint, écr. ; — *Secrétaire*, M. Isaïe Dessaint. — *Directeurs* : L'Hon. Elizée Dionne, Ste. Anne ; Vincennes Taché, écr., Kamouraska ; M. le Dr. Tétu, MM. Aug. Casgrain et J. B. Richard, Rivière-Ouelle ; P. Pelletier, St. Paschal ; Hypolite Paradis, St. André.

Membres élus pour la Chambre d'agriculture : Major T. E. Campbell, C. B., Hon. U. Tessier, Hon. J. Ross, Jos. Perrault, écr.

Petite chronique agricole

Nous avons eu ces jours derniers un froid intense avec un vent sud-ouest des plus violents. Soulevée par le vent la neige obscurcissait l'atmosphère et rendait toute sortie presque impossible. C'était ce qu'on appelle une tempête de janvier. Il n'y a plus à douter que nous sommes sérieusement en hiver, et qu'il faut s'envelopper chaudement si on ne veut pas s'exposer aux engelures, comme cela arrive parfois aux jeunes amateurs de la glissade, dont la prévoyance n'est pas la première vertu. Il leur arrive aussi souvent que pour avoir méprisé les leçons de plus sages, qu'eux ils s'en font donner sur les doigts et les oreilles par la dure et impitoyable expérience.

Les journaux nous apprennent qu'il s'est formé un pont de